

Les armoiries des édifices publics, monuments, etc. [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für
Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **2 (1888)**

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-746607>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les Armoiries des Edifices
publics, Monuments, etc. Suite, V. N° 12.

Ordres principaux de Chevalerie représentés à la Salle des Etats, au Château de Neuchâtel.

1. Collier de l'Ordre du St-Espirit. Fig. 133.

Peint sous les armoiries de Ch: Paris s'Orléans ainsi que le suivant.

2. Ordre de St-Michel. Fig. 134.

L'Ordre du Saint-Esprit a été institué par Henri III en 1578, pour relever et remplacer celui de Saint-Michel qui avait été trop prodigie. Il fallait, pour recevoir cet ordre, être préalablement chevalier de St-Michel; c'est pourquoi les Chevaliers du St-Esprit prenaient le titre de chevaliers des Ordres du roi.

Ordre de St-Michel:

François d'Afgy.

3. Aigle-noir, fig. 135.

Cet ordre a été institué par Frédéric I. en 1701 le jour de son couronnement.

Les insignes en sont reproduits sous les armes suivantes: Georges Heitz, maréchal d'Ecosse; Robert Scipion de Lentulus; Louis Théophile de Béville; Frédéric Guillaume de Zastrow.

4. Aigle-rouge, fig. 136.

J.P. de Chambray d'Olemps & A.H.E. de Pfuel, grand' Croix de l'Aigle-rouge. Tous les ordres de Pfuel ne sont pas représentés.

5. Légion d'honneur, fig. 131 et 132.

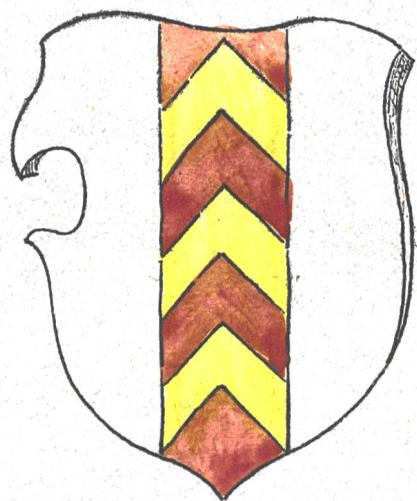
Prince Berthier et Baron de Despénit.

6. Ordre prussien de la Générosité.

Philippe de Brueys de Bézuc & François de Lances de Lubières; ce dernier porte comme devise:

• SVRGO FORTIOR AVIS.

Fig. 139.



Armes de Nidau.

(d'ap. M. de Mülinen)

La Rose d'Estavayer.

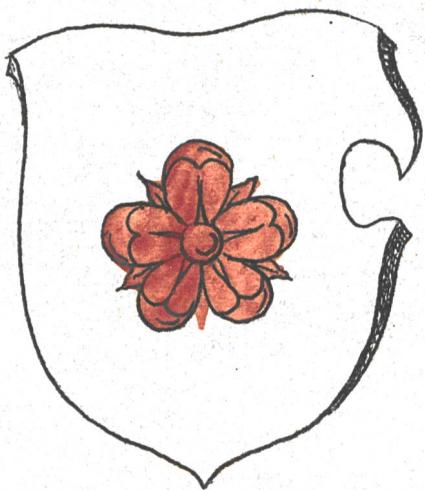


Fig. 140.

• 52. 70.
• 8 2.

7. Ordre du Mérite.

Paul de Froment.

La croix de cet ordre, fig. 137, est dessinée ainsi que celles des ordres précédents dans le Numéro 12 des Archives.

Observations relatives à trois armoiries de la Salle des Etats. Voir N° de Triller.

Sur la planche d'armoiries publiée au N° 7, nous avons représenté les armes de Rodolphe de Nidau telles qu'elles le sont au Château: de gueules au pal d'argent chargé de 3 chevrons de sable; le grand armorial prétend que cet écu ne se trouve pas au Château et en sonne cependant un dessin peint différemment: d'argent au pal de gueules chargé de 3 chevrons d'or. Ces émaux proviennent dis-on de la collection de M. de Mülinen. D'autres auteurs blasonnent les armes de Nidau: de gueules au pal d'or chargé de 3 chevrons d'azur, ou encore: de gueules au pal d'or chargé de 3 chevrons de sable.

Nous verrons quels émaux M. Jean Grellet a adoptés pour son tableau généalogique et héraldique de la maison de Nenbachet.

Sa variante de M. de Mülinen est figurée sous N° 139 de la page précédente.

Les armes de Catherine de Gonzague dans l'écu d'Henri 1^{er}, doivent être rectifiées et blasonnées comme suit: d'argent à une croix pattée de gueules cantonnée de 4 aiglettes de sable, membrées en becquées de gueules; la croix chargée d'un écu de gueules au lion d'or, écartelé d'or à 3 fasces de sable. Nous donnons, fig. 141 p. 126 un dessin de ces armoiries d'après un vitrail conservé au Musée de Nenbachet.

Il faut remarquer que dans ce vitrail les becs et pattes des aiglettes sont d'or alors qu'ils devraient être peints en rouge.